

| NOMBRE DE MEMBRES |                |                                       |
|-------------------|----------------|---------------------------------------|
| Affiliés<br>au CA | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>DECISION |
| 42                | 41             | 36                                    |

PRÉSENTS 27  
POUVOIRS 9  
ABSENTS 5

Vote Pour : 36  
Vote Contre : 0  
Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU

### BUREAU SEANCE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022

Date de la Convocation  
18 OCTOBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-quatre octobre à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle multiculturelle, à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Marie GRANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Serge LAZARO, Christian LONQUEU, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,** Alain ASSIE à Jean-François BAULES, Michel BONNET à Christian LONQUEU, François JONGBLOET à Serge LAZARO, Francis MONSARRAT à Paul SALVADOR, Régine MOULIADE à Marie GRANEL, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs,** Thierno BAH, Caroline BREUILLARD, Laurence CRANSAC-VELARINO, Bernard MIRAMOND, Guy SANGIOVANI

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

N°69\_2022DB

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 08- Projet de reconstitution du Torque à l'archéosite de Montans - Savoir-faire d'excellence - Plan de financement global - Demandes de subvention**

#### **Exposé des motifs**

Mis au jour au 19<sup>e</sup> siècle, sur la commune de Montans (81), un torque (collier) en or gaulois fait actuellement l'objet d'un ambitieux projet d'archéologie expérimentale au sein duquel interagissent plusieurs acteurs issus tant du monde scientifique que du monde de la bijouterie et de l'orfèvrerie. Portée par l'Archéosite de Montans de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, la démarche poursuivie cherche à reproduire le plus fidèlement possible cet objet d'exception en ressuscitant des gestes et des savoir-faire aujourd'hui disparus. L'original appartient de manière inaliénable au Musée d'Archéologie Nationale (Saint-Germain-en-Laye). Un vaste plan de médiation est adossé à ce projet afin de permettre sa diffusion auprès des publics scolaires, périscolaires, jeunesse, et grand public de notre territoire. Il s'agit d'un projet culturel au rayonnement territorial, national voire international destiné à sensibiliser les publics à notre patrimoine commun et à favoriser le tourisme local mais aussi plus large jusqu'à l'échelle européenne. Les actions de médiation à développer contiennent également un aspect économique en visant à valoriser la filière joaillière et à favoriser les rencontres professionnelles.

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le **15 NOV. 2022**

**SLO**

ID : 081-200066124-20221024-69\_2022DB-DE

Le projet se développe en un volet scientifique, destiné à assurer les recherches scientifiques et à reproduire le torque de Montans en 2 exemplaires (un pour l'Archéosite de Montans et un pour le mécène du projet scientifique), et un volet de médiation culturelle et pédagogique destiné à valoriser et promouvoir ce projet inédit auprès des publics du territoire (ateliers, conférences, projets pédagogiques, exposition, film, photographies).

Le volet scientifique est financé par une opération de mécénat menée par un mécène d'exception pour la rémunération d'un orfèvre joaillier et l'achat de l'or, et la participation en nature du Centre National de la Recherche Scientifique pour mener l'expertise scientifique autour du projet.

Le volet de médiation fait l'objet de demandes de financement auprès de la Région (qui a d'ores et déjà attribué 5000 € par notification du 13/07/2022) et des fonds LEADER. Les frais de personnel des agents de l'Archéosite sont valorisés dans le cadre du calcul des dépenses.

Concernant le volet scientifique, une convention de mécénat doit être conclue entre le mécène (Ecole des Arts Joailliers) et la communauté d'agglomération et une deuxième convention doit être conclue entre le CNRS et la communauté d'agglomération. Un contrat de prestation liera également l'orfèvre-ciseleur à la Communauté d'agglomération pour la reproduction des deux exemplaires du torque.

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

| Dépenses                                      |                    |                           | Recettes  |                    |                                    |
|---|--------------------|---------------------------|---|--------------------|------------------------------------|
| Désignation                                   | € TTC              | Commentaire               | Désignation   | € TTC              | Commentaire                        |
| <b>Volet scientifique</b>                     |                    |                           |   |                    |                                    |
| Rémunération d'un ciseleur-orfèvre            | 40 500 €           |                           | Mécénat   | 40 500 €           |                                    |
| Achat de matériel                             | 5 000 €            | Si nécessaire             | Mécénat   | 5 000 €            | Si nécessaire                      |
| Achat d'or fin                                | 11 000 €           | Selon le cours en vigueur | Mécénat   | 11 000 €           | Selon le cours en vigueur          |
| Expertise chercheur CNRS                      | 13 837,20 €        |                           | Partenariat CNRS  | 9 637,20 €         | Valorisation partenariat en nature |
|   |                    |                           | Fondation du Patrimoine                                       | 874,85 €           | Souscription publique              |
|   |                    |                           | Agglomération Gaillac-Graulhet                                | 3 325,15 €         |                                    |
| <i>Sous-total volet scientifique</i>          | <i>70 337,20 €</i> |                           |   | <i>70 337,20 €</i> |                                    |
| <b>Volet médiation</b>                        |                    |                           |   |                    |                                    |
| Prestation médiation externe                  | 19 950 €           |                           | Leader  | 27 777,14 €        |                                    |
| Matériel de médiation                         | 2 098 €            |                           | Région Occitanie  | 5 000 €            |                                    |
| Réalisation d'un film de médiation            | 6 000 €            |                           | Agglomération Gaillac-Graulhet (Autofinancement réel 7 726 €) | 25 091,90 €        |                                    |
| Conférences et masterclass                    | 5 000 €            |                           |   |                    |                                    |
| Relations publiques, événements tourisme, éco | 4 000 €            |                           |   |                    |                                    |
| Prise de vue photographiques pour médiation   | 1 800 €            |                           |   |                    |                                    |
| Exposition-dossier                            | 1 656 €            |                           |   |                    |                                    |
| Frais de personnel                            | 17 365,04 €        |                           |   |                    |                                    |
|   |                    |                           |   |                    |                                    |

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le 15 NOV. 2022

ID : 081-200066124-20221024-69\_2022DB-DE

## Budget synthétique :

| Dépenses           |                         | Recettes   |                         |
|--------------------|-------------------------|--|-------------------------|
| Volet scientifique | 70 337,20 €             | Mécénat privé  | 57 374,85 €             |
| Volet médiation    | 57 869,04 €             | Subventions publiques  | 42 414,34 €             |
|                    |                         | Autofinancement<br>Gaillac-Graulhet (dont<br>valorisation de frais de<br>personnel)<br>Autofinancement réel :<br>11 051,15 € | 28 417,05 €             |
| <b>Total</b>       | <b>128 206,24 € TTC</b> | <b>Total</b>   | <b>128 206,24 € TTC</b> |

### Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6-2-3 Compétences en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,  
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau concernant la validation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département, et tout autre cofinanceur,  
Vu la décision de Bureau n° 2022\_34DB du 11 avril 2022 portant sur la demande de subvention du volet médiation - dossier reconstitution du torque - savoir-faire d'excellence,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les demandes de financement conformément au plan de financement prévisionnel présenté,
  - . demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine conformément au plan de financement prévisionnel,
  - . demande de financements pour le mécénat privé conformément au plan de financement prévisionnel et la convention de mécénat avec l'Ecole des Arts joailliers,
  - . partenariat avec le CNRS - Laboratoire TRACES participant à l'opération par une subvention sous forme de valorisation en nature conformément au plan de financement prévisionnel et la convention s'y rapportant,
- **autorise** le Président à signer tout autre document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 15 NOV. 2022

- et publication/affichage

Le 15 NOV. 2022

Ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».